

COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
du 27 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

Etaient présent(e)s : Patrick ECHEGUT, Joëlle TOUCHARD, Thomas VIOLON, Jacques MAURIN, Catherine DINE, Séverine BEAUDOIN, Nicolas RUELLE, Laurent PINAULT, Aurélien BRISSON, Laurence GOUPIL, Renaud BOYER, Karine MAILLARD, Olivier GIGOT, Claire LELAIT, Daniel GONNET, Véronique CHERIERE

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Françoise DUFOUR à Laurence GOUPIL, Brigitte LASNE DARTIALH à Patrick ECHEGUT

A été élu(e) secrétaire de séance : Laurent PINAULT

Ordre du jour

1. CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
2. BUDGET PRIMITIF : décision modificative n°1
3. FINANCES- ECLAIRAGE PUBLIC : demande de subvention au PETR- subvention Contrat Régional de Solidarité Territoriale
4. MARCHES PUBLICS - LOCAL ARCHIVES : Avenant au marché de travaux pour le lot Braun
5. ENTRETIEN BATIMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN : avenant pour l'intégration du local archives
6. MARCHES PUBLICS- AMENAGEMENT CENTRE BOURG – choix du bureau d'études
7. CCTVL : Modification de la Convention service commun SADS
8. CCTVL : organisation du séminaire du 6 mai 2017.
9. QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du conseil du 23 mars 2017 est adopté,

DELIBERATION 2017 n°25 : BUDGET COMMUNAL : décision modificative n° 1

Monsieur le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante :

COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MODIFICATION	
			D	R
1068		affectation du résultat		12 120,14
2031	23	études cœur de village	12 120,62	
"002"		excédent de fonctionnement 2016		0,26
"001"		déficit d'investissement 2016	-0,22	
			12 120,40	12 120,40

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'adopter la décision modificative présentée ci-dessus

DELIBERATION 2017 n° 26: FINANCES- ECLAIRAGE PUBLIC : demande de subvention au PETR- subvention Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le détail du projet et son calendrier de réalisation.

- Détail du projet :
 - o Rénovation des armoires de commandes avec l'Installation d'horloge
 - o remplacement des luminaires vétustes et énergivores en LED
 - o gain de consommation annuel à la fin du programme de 104 195kWh/an
 - o décision d'extinction en période nocturne
- Calendrier de réalisation des travaux :
 - o Démarrage en septembre 2017
 - o 2 tranches :
 - 2017
 - 2018

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de différents partenaires au travers le Pays Loire Beauce, notamment de la Région Centre-Val de Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet mentionné

- **De solliciter** la Région Centre-Val de Loire, au travers du Pays Loire Beauce, afin d'obtenir une aide financière au taux maximum pour les travaux de performance énergétique de l'éclairage public, et autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION 2017 n °27 : MARCHES PUBLICS - LOCAL ARCHIVES : Avenant au marché de travaux pour le lot Braun

Monsieur le Maire présente un avenant au marché de construction du local archives

L'objet de l'avenant concerne le lot de l'entreprise Braun

- réalisation d'une nouvelle évacuation pluviale en déversoir de la terrasse existante en béton pour une moins-value de - 1169,56€ HT
- boîte à eau en acier laqué pour une moins-value de -165,20€ HT

La moins-value engendrée atteint le montant de 1 334,76€ HT, portant le marché à 12 994,83€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus visé.

DELIBERATION 2017 n ° 28 : ENTRETIEN BATIMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN : avenant pour l'intégration du local archives

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat de vérification périodique des bâtiments avec Qualiconsult. Il s'agit de

L'objet de l'avenant concerne

- Le rajout du local archives construit en annexe à la mairie.

La plus-value engendrée atteint le montant de 80€ HT annuel, la périodicité du contrôle étant tous les 12 mois. ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus visé.

INFORMATION DE DECISION 2017 - MARCHES PUBLICS- AMENAGEMENT CENTRE BOURG – choix du bureau d'études-

Par délibération du 15 décembre 2016, le conseil autorisait le Maire à signer le marché avec le bureau d'études pour l'établissement du schéma directeur de l'opération cœur de village. Monsieur le Maire fait état du choix du pouvoir adjudicateur. Il rappelle le déroulement de la procédure :

- Lancement appel d'offres : 11 janvier 2017
- Réception des offres pour le 7 février 2017 à 12 heures

- 12 offres réceptionnées étudiées le 27 février avec le CAUE 45:
- Audition de 5 candidats le 28 mars 2017 :
 - Cambium 17
 - Marniquet
 - Zeppelin
 - Siam Conseils
 - Ville ouverte

Suite aux auditions, la commission s'est réunie le 3 avril et a décidé de solliciter une dernière offre financière auprès de Siam Conseil qui a transmis son offre le 6 avril pour un montant de :

- Tranche ferme : 54 000€ TTC
- Tranche optionnelle : 15 360€ TTC

La commission, représentée par M. Gigot et M. Pinault, rappelle les critères de choix: 40% sur les moyens mobilisés, 35 % sur le prix et 25% sur le planning.

Elle souligne que chaque candidat auditionné a présenté une équipe pluridisciplinaire.

Ils justifient le choix de la commission qui s'est porté donc sur Siam Conseils. Les raisons du choix : équipe pluridisciplinaire bien représentée et équilibrée, la mise à disposition d'un chef de projet spécifique qui se chargera de la gestion de projet rassurant ainsi sur la capacité à soutenir le maître d'ouvrage. Ils rappellent la cohérence du planning qui est réaliste quant au livrable à fournir. Justement, ils précisent que le livrable est un plan guide avec intégration des ratio prix suivant les étapes. Ceci aboutira à un projet complet qui permettra de lancer une phase concrète de réalisation...De plus, c'est une équipe qui a l'habitude de travailler ensemble, les autres candidats avaient moins d'expériences communes.

Un autre point fort de leur offre est la concertation et notamment la manière de l'exécuter, ils ont démontré une grande qualité d'accompagnement du public associé et des élus.

DELIBERATION 2017 n ° 29 : CCTVL : Modification de la Convention service commun SADS!

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et ses communes membres ont décidé de se doter d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS).

Ce service commun a pour mission d'instruire, au profit des Communes qui le souhaitent, les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation d'ordre législatif (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions d'ordre réglementaire édictées au niveau régional (ex : SCOT) ou local (ex : PLU, Carte communale, POS,...).

La fusion des Communautés de Communes de la Beauce Oratorienne, du Canton de Beaugency, du Val d'Ardoux et du Val des Mauves et la création de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2017, entraînent de fait la fusion de leurs services communs.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire créée avec la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, à compter du 1^{er} janvier 2017, un service unifié afin d'assurer l'exercice en commun de cette compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service unifié, porté par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, est dénommé Service d'Application du Droit des Sols Intercommunautaire (SADSI).

La convention de service commun précise, pour chacune des Communes, les actes d'urbanisme qui seront instruits, les prestations à la charge de chaque collectivité et les modalités financières. La Communauté de Communes impacte le coût de ce service commun sur l'attribution de compensation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De se doter**, avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres qui le souhaitent, d'un service commun pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS).
- **De confier** au SADSI l'instruction des actes d'urbanismes suivants :
 - Déclaration préalable créant de la surface
 - Déclaration préalable créant de la surface non taxable
 - Permis de construire et permis de construire modificatif
 - Permis de démolir
 - Permis d'aménager
 - Permis d'aménager modificatif
 - Certificat d'urbanisme opérationnel
- **De conserver** l'instruction par la Commune des actes d'urbanismes suivants :
 - Déclaration préalable sans création de surface
 - Certificat d'urbanisme d'information
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de service commun entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commune pour l'instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS)

CCTVL : organisation du séminaire du 6 mai 2017.

Un séminaire des élus est organisé, par la CCTVL, le samedi 6 mai 2017 de 8h40 à 13h00 au Polyèdre situé Esplanade Daniel Chartier – 45380 CHAINGY afin d'échanger sur l'harmonisation des compétences obligatoires et optionnelles exercées, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les conseillers municipaux devront s'inscrire dans un des onze ateliers proposés ci-dessous (trois choix possible avec ordre de priorité). Ce recensement permettra d'assurer, que la commune soit représentée dans chacun des ateliers suivants :

- **Aménagement de l'espace** Olivier GIGOT
- **Economie** : Patrick ECHEGUT
- **Commerce** : Laurence GOUPIL
- **Action sociale et politique de la Ville** : Veronique CHERIERE
- **Tourisme**
- **Santé** : Catherine DINE
- **Environnement et GEMAPI** : Jacques MAURIN

- **Voirie** : Joelle TOUCHARD
- **Culture** Nicolas RUELLE
- **Sport**
- **Petite enfance** : Thomas VIOLON

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION 2017 n° 30 : CULTURE - demande de Fonds d'accompagnement culturel auprès du Conseil Départemental

Sur proposition de Madame Brigitte LASNE DARTIALH, adjointe en charge de la culture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'engager la compagnie EPONYME pour le compte de l'Association de la Corne des Pâtures, pour la représentation d'un spectacle avec un cachet de 3100,00€ TTC.
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

DELIBERATION 2017 n°31 : FOURNITURE ELECTRICITE : renouvellement de la convention avec EDF.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 mars 2015 qui l'autorisait à conventionner avec EDF pour un contrat de fourniture d'électricité sur tous les sites de la commune sur une durée de 24 mois pour les tarifs bleu, jaunes et éclairage public. Les tarifs proposés permettront une plus-value de 2041,86€ par an à consommation identique.

Ce contrat arrivant à échéance, il présente la nouvelle convention proposée par le fournisseur. Leur nouveau tarif engendre une augmentation de la totalité de la facture de 3,18% avec une consommation globale de 431 990 kWh.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec EDF pour la fourniture de l'électricité.

DELIBERATION 2017 n°32 : SERVICE EXTRASCOLAIRE- stage Gum boots - Détermination du tarif

M. Thomas VIOLON rapporte que dans le cadre des projets mis en place au Centre de Loisirs de cet été, le stage de gumboots, fort de son succès est à nouveau au programme. Il est cette fois-ci étendu aux adultes.

Pour se faire, un tarif de 15€ par personne est proposée, ce qui permettra aux intéressés de fréquenter cet atelier sur el semaine du 17 au 21 juillet de 18h à 20 h. La perception de cette cotisation sera intégrée à la régie Sak'Ados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** de fixer le tarif de 15€ par personne pour le stage de gum boots.

DELIBERATION 2017 n ° 33 : SERVICE EXTRASCOLAIRE- convention avec les communes pour les enfants extérieurs à Baule

M. Thomas VIOLON rappelle la délibération du 21 juillet 2016 actualisant les tarifs municipaux pour le service extrascolaire. Cette délibération avait pour objectif de se conformer à la réglementation en instituant au minimum 6 tranches de quotient familial.

Les tarifs avaient été augmentés de 0,2%.

Aujourd'hui la proposition est d'harmoniser la politique d'accueil des enfants extérieurs à la commune. La commune dispose d'une convention avec la commune de Messas fixant les règles de participation de la commune d'origine des enfants au service. M. Violon souhaite généraliser cette pratique à toutes les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs de Baule. Aussi, les tarifs extérieurs seraient annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'approuver** la proposition présentée ci-dessus et de mettre en place un conventionnement avec les communes dont les enfants fréquentent le centre
- **De fixer** le coût du service à 29,42€, base de calcul sur laquelle sera déterminée la participation des communes
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions à venir.
- **Rappelle** les tarifs appliqués

Quotient familial	Régime général	Régime particulier	Enfants extérieurs A la commune
< 198	2,20€	6,91 €	Convention avec la commune d'origine
De 199 à 264	2,50€	7,20€	
De 265 à 398	2,81€	7,51 €	
De 399 à 532	3,41 €	8,21€	
De 533 à 710	4,01 €	8,52€	
> 710	8,52 €	8,52 €	

- **Dit** qu'à partir de deux enfants, une réduction de 5% sur la facture globale du centre de loisirs sera effectuée.
- **Dit** que le tarif général sera appliqué aux personnels de la commune de Baule.
- **De Fixer** des tarifs de garderie :
 - o 1,00€ de forfait pour le matin
 - o 1,00€ de forfait pour le soir

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- **REVISION PLU** : Mme Touchard rapporte le travail de correction du diagnostic effectué avec INGESPACES, LA prochaine réunion est fixée au lundi 29 mai à 18 heures
- **DECADES DES NON PARTANTS** : il est décidé de manière plus large et de faire un affichage.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT ABORDEE, LE CONSEIL EST CLOS.